

2008/199 - CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON :  
PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE  
L'EXERCICE 2007 (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'article L 514.2 du Code Monétaire et Financier, relatif aux Caisses de Crédit Municipal, dispose en son alinéa 9 que « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil municipal de la commune siège de la caisse ».

M. le Directeur du Crédit Municipal m'a transmis l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2007, approuvés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 3 mars 2008.

Pour vous présenter les données financières caractéristiques de cet établissement d'aide sociale fondé en 1810, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de commenter brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2007.

En 2007, le Crédit Municipal de Lyon a poursuivi la politique définie par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, qui tend à bâtir le développement de l'Etablissement à partir des prêts sur gage et des prêts solidaires, l'activité bancaire ne venant qu'en complément.

**L'activité :**

**Dans le domaine social**, ce sont 23 000 clients qui ont bénéficié d'un prêt sur gage. Plus de 380 prêts d'un montant moyen de 432 € ont été octroyés par jour ouvré, représentant une production de 41 400 k€, en progression de 8,9 %. Ces indicateurs soulignent le rôle de dépannage du Crédit Municipal ou d'accès au crédit pour les exclus du système bancaire traditionnel.

En 2007, en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), 129 chômeurs de longue durée ou RMIstes ont bénéficié d'un micro crédit professionnel leur permettant de créer leur emploi.

En 2007, le Crédit Municipal de Lyon a complété son offre en nouant un partenariat expérimental avec le Secours Catholique et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la distribution de micro crédits sociaux. La montée en charge de ce dispositif se fait progressivement.

**Dans le domaine bancaire**, la production des prêts fonctionnaires – retraités a atteint 10 936 k€, l'encours sain s'est amélioré de plus de 1 % et le montant des créances douteuses a baissé de 6,4 %, provisionné à près de 73 %.

Les ressources collectées auprès de la clientèle restent stables aux environs de 20 millions d'euros, conformément aux objectifs.

### **Les résultats :**

Le produit net bancaire (PNB) est en légère progression de 1 % due à l'augmentation de l'encours des prêts sur gage et ce malgré la baisse des taux en 2005 – 2006 qui pèse sur les produits financiers provenant des prêts personnels.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) se maintient à 819 k€, permettant ainsi au coefficient d'exploitation de rester sous la barre des 80 % (79,12 %) exigée par la Commission Bancaire.

Le coût du risque est pour la première fois faiblement négatif compte tenu des difficultés de recouvrement dues à l'ancienneté des créances douteuses.

Le résultat net (+ 315 k€) est en baisse de 253 k€. Cette baisse s'explique par le provisionnement d'un rappel exceptionnel de taxe professionnelle (269 k€) au titre des années 2004 à 2007. En effet, lors du passage à la taxe professionnelle unique, le Grand Lyon, suite à une erreur matérielle, n'a pas réitéré l'exonération dont bénéficie le Crédit Municipal de Lyon.

### **Les perspectives :**

L'année 2008 devrait être essentiellement consacrée à la mise en œuvre de deux programmes d'investissement : le réagencement du Service des Prêts sur Gage de Lyon et l'ouverture d'une agence à Grenoble.

Vu la loi du 15 juin 1992 article 2 relative aux caisses de Crédit Municipal ;

Vu l'avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 3 mars 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

## **DELIBERE**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité et de la situation financière de l'exercice 2007 de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM